



RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

Budget 2023 – Assemblée communale 12.12.2022

1

Budget 2023 - Budget du compte de résultat 2023 - Budget des investissements 2023

La commission financière, composée de Madame Clotilde Biemann et de Messieurs Thierry Bigler, Vincent Genier, Adis Hoxha et Pascal Aeby a examiné le budget 2023, elle l'a comparé avec les comptes 2021 et le budget 2022. Elle a reçu toutes les explications nécessaires à la bonne compréhension du budget de fonctionnement 2023 et du budget des investissements 2023. L'établissement du budget a été opéré de manière prudente tant au niveau des charges, en évitant tout rabatement hypothétique et tout en conservant une progression raisonnable des rentrées fiscales.

Budget du compte de résultat 2023

Le budget du compte de résultat 2023, soumis par le Conseil Communal, présente des excédents de charges pour un montant de CHF 343'761.00.

Position de la commission financière :

La Commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter le budget du compte de résultat 2023.

Budget des investissements 2023

Le crédit d'étude pour la mise en séparatif des quartiers « Les Grands-Prés » et « La Ciba »

Le lundi 21 novembre 2022, le Conseil Communal de la commune de Misery-Courtion a soumis à la commission financière, représentée par Madame Clotilde Biemann et Messieurs Thierry Bigler et Adis Hoxha, le crédit d'étude pour la mise en séparatif des quartiers « Les Grands-Prés » et « La Ciba ».

Lors de la présentation du budget 2023, le montant de l'investissement a été fixé à CHF 274'000.00 (TTC). L'investissement portera une charge annuelle sur le compte de résultat de CHF 4'042.50

Position de la commission financière :

La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de CHF 274'000.00.

Plan Général d'Evacuation des Eaux PGEE - Etat du réseau et étude finale

Le lundi 21 novembre 2022, le Conseil Communal de la commune de Misery-Courtion a soumis à la commission financière, représentée par ses 3 membres préalablement cités, l'investissement lié au plan général d'évacuation des eaux (PGEE) – Etat du réseau et étude finale.

Lors de la présentation du budget 2023, le montant total des études a été fixé à CHF 225'000.00 (TTC). L'investissement portera une charge annuelle sur le compte de résultat de CHF 9'562.50.

Position de la commission financière :

La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de CHF 225'000.00.

Assainissement conduite d'eau potable – Route de l'ancien Poste

Le lundi 21 novembre 2022, le Conseil Communal de la commune de Misery-Courtion a soumis à la commission financière, représentée par ses 3 membres préalablement cités, le montant de l'investissement lié à l'assainissement des conduites d'eau potable à la Route de l'Ancien Poste.

Lors de la présentation du budget 2023, le montant de l'investissement a été fixé à CHF 226'000.00 (TTC). L'investissement portera une charge annuelle sur le compte de résultat de CHF 9'605.00.

Position de la commission financière :

La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de CHF 226'000.00.

Achat d'ordinateurs pour l'école primaire de Misery-Courtion

Le lundi 21 novembre 2022, le Conseil Communal de la commune de Misery-Courtion a soumis à la commission financière, représentée par ses 3 membres préalablement cités, l'investissement lié à l'achat d'ordinateurs pour l'école primaire de Misery-Courtion.

Lors de la présentation du budget 2023, le montant de l'investissement a été fixé à CHF 43'000.00 (TTC). L'investissement portera une charge annuelle sur le compte de résultat de CHF 12'040.00.

Position de la commission financière :

La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de 43'000.00.

Réfection de la place de jeux de Cormérod et mise aux normes des places de jeux de Cournillens et Courtion

Le lundi 21 novembre 2022, le Conseil Communal de la commune de Misery-Courtion a soumis à la commission financière, représentée par ses 3 membres préalablement cités, l'investissement lié à la réfection de la place de jeux de Cormérod et la mise aux normes des places de jeux de Cournillens et Courtion.

Lors de la présentation du budget 2023, le montant de l'investissement a été fixé à CHF 190'000.00 (TTC). L'investissement portera une charge annuelle sur le compte de résultat de CHF 15'200.00.

Position de la commission financière :

La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de CHF 190'000.00.

Participation financière à l'extension et à la rénovation des homes du Réseau Santé Lac (RSL)

Le lundi 21 novembre 2022, le Conseil Communal de la commune de Misery-Courtion a soumis à la commission financière, représentée par ses 3 membres préalablement cités, la participation financière à l'extension et à la rénovation des homes du Réseau Santé Lac (RSL).

Lors de la présentation du budget 2023, le montant à charge des communes membres du RSL est de 6'289'000.00. Selon la clé de répartition le montant à charge pour notre commune est de CHF 331'282.35 (TTC). L'investissement portera une charge annuelle sur le compte de résultat de CHF 19'860.00.

Position de la commission financière :

La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de CHF 331'282.35.



«La Faye» Secteur Misery Vente de la parcelle art. N° 1062 RF

Le lundi 21 novembre 2022, le Conseil Communal de la commune de Misery-Courtion a soumis à la commission financière, représentée par ses 3 membres préalablement cités, la proposition de délégation de compétence pour la vente de la parcelle « La Faye » à un montant minimum de CHF 400.00 par m2. Cette délégation de compétence est valable pour un délai de 5 ans.

Position de la commission financière :

Au vu des changements mis en place par MCH2 depuis l'année dernière, la commission financière ne dispose pas du recul nécessaire pour juger l'impact à long terme sur les finances communales. Cette zone est la dernière constructible dans notre commune et pourrait constituer un levier à activer pour le conseil communal, en cas de résultat déficitaire sur une longue période. Actuellement, nous ne voyons pas d'urgence à vendre ce terrain. C'est pourquoi, nous pouvons nous positionner sur l'aspect financier, mais pas sur l'utilité de délégation de compétence.

En conséquence, la commission financière propose à l'assemblée communale de refuser la délégation de compétence.

Il est à noter que pour la prise de position de la commission financière, son président M. Bigler s'est récusé en raison de sa proximité d'habitation avec la parcelle communale.

Misery-Courtion, le 8 décembre 2022

La Commission financière de Misery-Courtion

Thierry Bigler
Président

Clotilde Bielmann
Secrétaire

Pascal Aeby
Membre de la commission

Vincent Genier
Membre de la commission

Adis Hoxha
Membre de la commission